

Québec, le 28 mai 2018

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition déposée par le député de Gouin le 8 mai dernier, demandant au Gouvernement du Québec d'adapter le programme d'aide financière aux études par rapport aux exigences financières particulières du programme de baccalauréat en pratique sage-femme, de créer un système équitable de rémunération des stages cliniques et de l'internat, et de fournir des indemnités pour les dépenses encourues lors des stages cliniques et de l'internat.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur effectue présentement des travaux d'analyse sur la question des stages. Cette question est examinée sous différents angles, par exemple l'accès aux places de stages, la coordination des stages, la possibilité d'une compensation financière, la finalité des stages, etc. Afin de faire une analyse rigoureuse de tous ces éléments, il est nécessaire d'abord de se doter d'un portrait actuel des stages propres aux formations des établissements d'enseignement, y compris ceux prévus à la formation en pratique sage-femme.

En ce qui concerne le programme d'aide financière aux études, un des fondements du programme est son caractère contributif et supplétif, c'est-à-dire qu'il vise à offrir les ressources financières manquantes à l'étudiant pour mener à bien son projet d'études, après qu'aient été évaluées sa contribution et celles de ses parents ou de son conjoint, s'il y a lieu.

... 2

La Loi et le Règlement sur l'aide financière aux études s'appliquent à tous les étudiants par souci d'équité envers l'ensemble des bénéficiaires du programme. De ce fait, le Programme de prêts et bourses ne permet pas d'offrir une aide uniquement sous forme de bourses à un groupe d'étudiants effectuant un stage spécifique.

Rappelons que pour le Programme de prêts et bourses, les périodes de stages sont considérées comme les autres périodes d'études. Lorsqu'un stage est obligatoire dans le cadre d'un programme d'études, des ajustements aux frais de subsistance sont prévus pour certains étudiants qui doivent effectuer leur stage à l'extérieur de leur domicile.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

La ministre,



HÉLÈNE DAVID